

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXVIII

BEAUCEVILLE — FEVRIER 1922

№ 2

OU RESIDAIT L'INTENDANT TALON A QUEBEC

C'est le 12 septembre 1665 que l'intendant Talon débarqua à Québec après une traversée de cent dix-sept jours.

Où se logea M. Talon en arrivant à Québec ?

Denis-Joseph Ruette d'Auteuil, marié à Claire-Françoise Clément du Vault, était passé dans la Nouvelle-France en 1649. Sa belle-mère, Anne Gasnier, veuve de Jean Clément du Vault, seigneur de Monceaux, qui avait du bien, vint ici en même temps que lui. Le 20 septembre 1649, elle obtenait la concession d'une bonne partie du terrain du parc actuel Laval-Montmorency, au haut de la côte la Montagne. Le 21 août 1655, Anne Gasnier se remariait avec Jean Bourdon. Par son contrat de mariage elle abandonna sa concession à sa fille et à son gendre. Le 23 juillet 1656, M. d'Auteuil agrandit considérablement son terrain en se faisant donner une nouvelle concession par M. Jean de Lauzon. Sur ce vaste terrain il se bâtit une très belle maison. Exclu arbitrairement du Conseil Souverain par le gouverneur de Mézy en septembre 1664,

M. d'Auteuil se retira sur son domaine de Monceaux à Sillery.

Sa maison de la côte la Montagne était inoccupée lors de l'arrivée à Québec de M. Talon. Celui-ci s'empressa de la louer. C'est dans cette maison que M. Talon habita pendant son séjour à Québec de 1665 à 1672.

Le 3 juillet 1667, par l'entremise de Octave Zapaglia, sieur de Ressan, secrétaire de M. de Tracy, M. Talon se rendait acquéreur de la belle propriété qu'il occupait et d'un autre emplacement de huit arpents sur la Grande-Allée, pour la somme de 6,500 livres. L'acte d'achat reçu par le notaire Rageot décrit ainsi la propriété que M. Talon achetait au haut de la côte la Montagne:

“ L'emplacement qui se rencontre en icelluy de Mre Franc de Laval évesq de Petrée vicaire apostolique de ce pays, à cause de l'acquet a luy ft par feu Guillaume Couillard, d'un costé le cimetièrre, d'autr, par devant le grand chemin et par derrière le cap appellé le Sault au Matelot le tout conten. trois arpents de terre ou environ ensem. la maison et grange assises sur icelluy. . . . le d. amplacement à luy appartenant tant par la donation q. luy en a esté fte par dame Anne Gasnier, veuve en premières noces de feu Mre Jean Clement du Vault, chevallier, seigneur de Monceaux, et après fe. de Mons. Bourdon, pr. gnal du Roy au Conseil Souverain de Quelbec, sa belle mère, et ce par le contrat de mariage qui fut passé entre le d. S. Bourdon et elle que par concession fte au d. sr Dauteuil par feu Mr Jean de Lauzon, vivant coner ordinaire du Roy en ses conseils d'estat et privé, en vertu du pouvoir qui luy en avait été donné par les MM de l'ancienne Comp., la d. concession en datte du 23 juillet 1656. . . ”

Comme M. Talon avait fait pour une somme de 2,500 livres d'améliorations tant à la maison et à la grange qu'aux jardins et clôtures, il ne versa que 4,000 livres à M. d'Auteuil.

Le site merveilleux de la résidence de Talon a inspiré à M. Thomas Chapais une des plus belles pages de son livre *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France* :

“ Des fenêtres de son hôtel, situé sur l'emplacement de notre ancien parlement provincial, au sommet de la côte La Montagne, Talon pouvait contempler, durant les beaux jours d'été où l'atmosphère est limpide et le ciel sans nuages, un admirable spectacle. A perte de vue s'étendaient devant lui les habitations de Beauport, de la côte de Beaupré et de l'île d'Orléans, espacées de quatre arpents en quatre arpents. Les champs cultivés, taillés en pleine forêt, allongeaient, entre des travées de verdure, leurs rectangles symétriques, où les blés mûrissants faisaient onduler leurs flots d'or. Plus près, une longue coupée à travers bois lui indiquait le chemin qu'il avait fait ouvrir jusqu'aux éclaircies de Bourg-Royal, de Bourglala-Reine et de Bourg-Talon, créés et peuplés par ses soins. S'il abaissait les yeux vers la rade, il y apercevait de nombreux vaisseaux, dont quelques-uns déchargeaient leur cargaison de France, tandis que d'autres prenaient leur chargement pour les îles lointaines que son intelligente sollicitude rapprochait de notre pays par les courants alternatifs de l'échange et du commerce. En même temps, le bruit cadencé de la hache et du marteau montait jusqu'à lui du chantier maritime où, par ses ordres, se construisaient des navires destinés à relier les deux mondes. A ses pieds se groupaient les entrepôts, les magasins, les maisons de la ville basse industrielle et commerçante. En haut du promontoire, sur le prolongement du plateau où s'élevait sa demeure, dans un rayon de quelques mille pas, le château, le séminaire-évêché, la cathédrale, le collège des Jésuites, le monastère des Ursulines, l'Hôtel-Dieu, la sénéchaussée, contenaient et résumaient la vie politique, intellectuelle et religieuse de la Nouvelle-France.”

Après son départ de la Nouvelle-France, M. Talon essaya de vendre son terrain et sa maison au roi. Comme les pourparlers duraient trop longtemps, en 1682, il auto-

risa sa nièce, Madeleine de la Guide, épouse du sieur Perrot, gouverneur de Montréal, à vendre sa propriété à M. François Provost, major de la ville et château de Québec. L'acte de vente en fut passé par le notaire Genaple le 9 novembre 1682.

Le 12 novembre 1682, François Provost vendait, à son tour, sa propriété à Mgr de Saint-Vallier pour la somme de quinze mille livres, argent de France. Dans l'acte de vente reçu par le même notaire Genaple, on trouve la description suivante de la maison qu'avait occupée l'intendant Talon: "... en laquelle cour il y a une maison de pierre à deux étages seulement couverte d'ardoises en pavillon avec une cuisine ou allonge au bout de la dite maison, et un autre petit corps de logis en charpenterie séparé de l'autre, couvert de bardeaux, situé sur le devant de la dite cour...."

L'ancienne maison de M. Talon disparut en 1697 pour faire place à une nouvelle aile du palais épiscopal que Mgr de Saint-Vallier avait fait commencer en 1694.

P.-G. R.

— 0 —

QUESTIONS

— 0 —

Henry Harrisse, dans ses *Notes sur la Nouvelle-France* (p. V), nous apprend que les lettres de Pierre Voyer d'Argenson, gouverneur du Canada de 1658 à 1661, ont été perdues. "Elles se trouvaient, dit-il, à la Bibliothèque du Louvre qui a été brûlée par la Commune en 1871." Que penser des lettres du même M. d'Argenson que vient de publier le *Bulletin des Recherches Historiques*? Ont-elles été sauvées de l'incendie du Louvre ou avaient-elles été déposées dans un autre endroit, contrairement à ce qu'en a pensé M. Harrisse?

A. F.

* *

Madeleine Després, fille de François Després et de Madeleine Legrand, de la paroisse Saint-Sauveur de Paris, née en 1656, épousa Nicolas Audet, à l'île d'Orléans, le 15 septembre 1670.

Était-elle parente de Nicolas Després qui avait épousé Madeleine Leblanc, et dont les enfants, Etienne et Anne épousèrent à Québec, la première, le sieur Duplessis-Bochart, vers 1646, et la seconde, Jean de Lauzon, grand sénéchal de la Nouvelle-France, le 23 octobre 1651?

Geneviève, autre fille de Nicolas Després, épousa en 1653 Louis Couillard de L'Espinay.

Ce qui me porte à croire qu'ils étaient parents, c'est que tous deux venaient de Paris. Une autre raison, ce sont les noms de baptême; en effet, Nicolas, Geneviève, Madeleine, etc., sont communs dans les deux familles.

Nicolas et François étaient-ils frères? On sait que les Français établis au pays invitaient leurs parents et amis à venir les rejoindre ici.

F. J. A.

FONDATION D'UNE COMMUNAUTE DE FRERES INSTITUTEURS A MONT- REAL EN 1686

On ignore généralement que l'abbé Gabriel Souart et un ecclésiastique nommé M. de La Faye, ont voulu, vers la fin du dix-septième siècle fonder à Ville-Marie une école d'une certaine importance et très probablement une communauté de Frères Instituteurs à l'instar de celle que Jean-Baptiste de La Salle (maintenant canonisé), séminariste à Saint-Sulpice, avait fondée à Paris, six ou sept ans auparavant.

Les documents qui se rattachent à cette page de notre histoire étant assez nombreux et surtout fort prolixes, nous nous contentons de les résumer ou d'en citer les extraits essentiels.

Le 15 de septembre 1686, M. l'abbé Souart " qui a fait les premières escolles en ce lieu" et M. Louis-François de La Faye, ecclésiastique (1) "ayant la pieuse intention de faire instruire et apprendre les bonnes lettres". . . .et "de fonder une escolle à perpétuité" comparaissent devant le notaire Bourguine et donnent, le premier, la somme, considérable pour l'époque, de mille livres (ou francs) en monnaies, et, le second, une maison qu'il possède rue Notre-Dame près de la rue Saint-François-Xavier, vis-à-vis le Séminaire (2).

Le don est fait à quelques laïques dont un seul est mentionné, leur chef, Mathurin Rouillé (3).

La maison et l'emplacement d'un demi arpent de terre avaient été achetés par M. de La Faye, le 23 mars 1685 (Basset), de Jacques Viau dit Lespérance, marchand bourgeois, habitant la seigneurie de Longueuil, et ce dernier tenait cette propriété de Nicolas Godé, (Bourdon 20 janvier 1682 et Maugue, 14 mai 1683).

La nouvelle école était une construction de pièces sur pièces, à deux chambres seulement.

(1) M. de La Faye fut ordonné prêtre le 26 septembre suivant. Voir Allaire, *Dictionnaire du Clergé*, (Anciens) p. 290.

(2) Ce détail ne se trouve pas dans cet acte, mais nous le relevons dans celui du 6 janvier 1690.

(3) C'est ainsi qu'il orthographe son nom, mais les notaires et certains historiens écrivent Roulié, Rouillier, etc.

Cette donation était approuvée par le curé de la paroisse, l'abbé Etienne Guyotte, qui en avait conféré avec M. J.-B. Migeon de Branssat, "avocat en parlement et juge bailly de ladite isle" avec les marguilliers et avec les anciens habitants.

Aussi trouve-t-on sur ce précieux acte entre autres signatures, celles des cinq principaux marchands de Montréal, à cette époque : MM. Charles de Couagne, François Pougnet, Louis Lecompte-Dupré, Louis Chambalon, et Jacques de la Marque.

Les donataires et futurs instituteurs qui signent sont à ce moment, en autant qu'on peut le démêler : Mathurin Rouillé, Nicolas Barbier, Jacob Thoumelet (4) Pierre Gaulin et Benoist Basset.

Nous parlerons de ces personnages spécialement, à la fin de l'article.

Par l'engagement que prend Rouillé en son nom et celui de ses compagnons et successeurs, il est évident que l'on veut, sans le mentionner expressément, cette fois, fonder une communauté, d'abord parce que Maître Rouillé promet de "consommer toute sa vie et le peu de biens qu'il possède" pour maintenir la dite école, ensuite par les expressions dont on se sert peu après, pour désigner ce groupe d'instituteurs.

Afin d'assurer leur subsistance, le 4 décembre 1687 (étude Basset), Mathurin Rouillé, Nicolas Barbier, Philibert Roy et Jacob Thoumelet, les associés, achètent de Jean-Vincent Philippe, sieur de Hautmesnil, un fief à la rivière Saint-Pierre, octroyé au vendeur par les seigneurs, le 20 décembre 1665.

Ce fief est borné, d'un bout par le fleuve et de l'autre par le lac Saint-Pierre (ou lac à la Loutre) et il s'y trouve une maison, une étable, une grange et plusieurs animaux. Le prix d'achat est de 4500 livres, sur lequel la communauté des instituteurs paye comptant 3000 livres "en doubles pistoles, louis d'or, louis d'argent, piastres, pièces de 4 sols et de 8 deniers et autres monnoies".

Mais la situation financière de la communauté n'est pas florissante, sans doute, car le 5 janvier 1690, par devant Hilaire Bourguine, Mathurin Rouillé, chef des "frères maîtres d'escolle" Philibert Roy, Nicolas Barbier et Jean Choron (5) empruntent 500 livres de René Cuillerier, marchand de Lachine, et ils hypothèquent leur fief de la rivière Saint-Pierre.

(4) Ou Tomelet et Toumelet. Dans l'acte il signe Jacob, mais son nom est mentionné au long dans les autres pièces.

(5) Il signe Coron. Voir l'explication à la fin.

Le 20 novembre 1691 (étude Adhémar) Mathurin Rouillé et “ses associés de l'école de Montréal” louent pour cinq ans, le fief susdit à Etienne Debien, époux de Marie Campot. Le locataire entre autres choses, devra remettre aux bailleurs, annuellement : “30 livres de beurre salé et bien conditionné, six douzaines d'oeufs et six poules, dix cordes de bois, 200 choux”, etc.

Quelques mois plus tard, étant incapables de payer les intérêts dus à M. Cuillier probablement, les “Frères” Rouillé, Roy et Coron transforment l'hypothèque de 500 livres sur le fief de la rivière Saint-Pierre en une rente annuelle et perpétuelle de 25 livres garantie par une autre hypothèque sur la maison d'école de la rue Notre-Dame (Adhémar, 26 mars 1692).

Malgré le zèle dont ces braves hommes firent preuve, l'institut naissant ne put se maintenir et le 27 septembre 1693 (étude Adhémar) Mathurin Rouillé fait cession de tous ses biens à M. le curé et MM. les Marguilliers de Ville-Marie.

Voici, le début de cet acte :

“Mathurin Rouillé de cette ville, désirant se retirer de ladite communauté, attendu qu'il n'y reste que le sieur Philibert Boy, Nicolas Barbier ayant été tué par les Anglais et que Jacob Thoumelet s'étant marié. . . a déclaré. . . qu'il se désiste de ladite société”.

Le 6 octobre suivant, le dernier des membres de la communauté fait cession, à son tour :

“Aujourd'hui, par devant Antoine Adhémar, notaire royal, etc., est comparu Me Philibert Boy, ecclésiastique et associé aux Escolles dudit Villemarie avec Mathurin Rouillé et autres. . . lequel se voyant seul, les autres ayant abandonné ladite société, a déclaré à Messrs les curés et marguilliers de cette paroisse. . . qu'il ne peut vaquer à continuer les dites escolles, qu'il passe en France et qu'il se désiste et se démet entièrement d'icelles, ès mains desdits curés et marguilliers.”

Annexé à cette pièce est l'inventaire des biens meubles de la communauté.

Le 9 d'octobre 1693, par devant le même notaire, le marguillier en charge, Pierre Perthuys et les sieurs René Cuillier et Abraham Bouat, anciens marguilliers, constatent que les écoles sont vacantes et “qu'il est de la dernière conséquence de faire continuer les dites escolles quy est un ouvrage pour la plus grande Gloire de Dieu, le bien et utilité publique de ladite paroisse que si elles venoient à manquer feroient un tort consi-

dérable à ladite paroisse et à l'éducation des enfants de cette ville qui sont en grand nombre" mais comme "la fabrique est pauvre et n'est pas en pouvoir de faire faire les écoles". . . . ledit sieur Perthuys, au nom de ladite fabrique a très humblement supplié le sieur Dollier de Casson "d'avoir la charité" de continuer "l'établissement des dites écoles et d'être le protecteur d'icelles", en faisant "nommer et mettre telles personnes. . . . qu'il avisera". Et pour ce la fabrique cède tous les biens de la communauté au Séminaire.

Le 26 juillet 1696 (au pied de l'acte du 26 mars 1692, étude Adhémar), l'abbé Léonard Chaigneau rembourse René Cuillier et le 15 février 1697, les Habitants de Ville-Marie, représentés par Jean Quenet, marguillier en charge, Pierre Prudhomme, marguillier récemment élu et Charles Millot, Claude Pothier, Pierre Lamoureux, sieur de Saint-Germain, François LeMaistre de Lamorille, Abraham Bouat, René Cuillier, Jean Martinet de Fonblanche, chirurgien, Jacques Gauchois, tous anciens marguilliers ; les sieurs Jacques Leber, Louis Leconte-Dupré, Charles de Couagne, Antoine Forestier, chirurgien, Jean Cusson, Jean Quesneville, Georges Pruneau, Pierre Quenet, Joseph Deneau de Taillis, ratifient la donation faite par le marguillier Perthuys au Séminaire de Montréal, vu "la pauvreté desdites écoles, le bien desquelles" n'étant "pas suffisant pour l'entretien et la nourriture d'un ecclésiastique" ni "à paier les gages et la nourriture d'un second maître d'écoles et d'un plus grand nombre dont on pourra avoir besoin, supplées à achapter des livres pour les dites écoles, ce que beaucoup de parents ne font pas". etc.

X X X

Après la disparition des Frères Instituteurs il semble que c'est l'abbé Léonard Chaigneau qui assume leur succession. Du moins, en 1696, prend-il le titre de premier maître des écoles paroissiales de Ville-Marie, c'est-à-dire de directeur, chef ou principal, probablement.

X X X

Alors que la susdite communauté montréalaise dépérissait, d'autres institutions parvenaient, cependant, à s'implanter dans la même ville. Ainsi, c'est en 1692 que les RR. PP. Récollets et les RR. PP. Jésuites s'établissent à Montréal. C'est même au moment où les écoles de Montréal sont dites "vacantes" (voir l'acte du 9 octobre 1693, ci-dessus), que les RR. PP. Jésuites durent ouvrir leur premier collège en

cette ville, puisque le Révérend Père Claude Chauchetière écrit en 1694, que sa compagnie a ici “une espèce de collège” qui est fréquenté par “12 ou 15 écholliers”. Faute de revenus suffisants, ce collège eut le sort des autres écoles et il ne paraît avoir existé qu’une couple d’années.

Terminons ces notes sur une page curieuse de notre histoire par quelques renseignements sur les membres de la communauté des instituteurs.

Mathurin Rouillé.—Il arrive à Montréal avec la recrue de colons de 1659.

Le 6 mai 1662, Rouillé et ses compagnons Truteau et Langevin furent attaqués par cinquante Iroquois sur la ferme Sainte-Marie et ils tinrent bravement tête à l’ennemi jusqu’à l’arrivée des secours. (Faillon, II, 519).

Dans le rôle de la milice de 1663, Rouillé fait partie de la première escouade.

Au recensement de 1666, il est domestique au service du Séminaire et âgé de trente ans ; au recensement de 1667 on ne donne pas son occupation et il est âgé de trente-quatre ans ; enfin, au recensement de 1681 son occupation reste non spécifiée, et il a quarante-huit ans, ce qui correspond avec l’âge inscrit en 1667. Il serait donc né en 1633 et aurait eu cinquante-trois ans lorsqu’il prit la direction des écoles. Vers 1694, il entra dans la communauté des Frères Charon et dut y finir ses jours.

Nicolas Barbier.—Fils de Gilbert Barbier, l’un des pionniers de Montréal; baptisé en cette ville le 20 avril 1658, il fut tué au combat de Laprairie en 1691.

Il signe dans l’acte du 15 septembre 1686 et dans celui du 5 janvier 1690.

Jacob Thoumelet.—Il signe Jacob. . . . dans l’acte du 15 septembre 1686 et l’on dit qu’il est marié dans l’acte du 17 septembre 1693. Le contexte indique que ces instituteurs devaient être célibataires et qu’en épousant Marguerite Perrier le 1er septembre 1692, Jacob Thoumelet avait quitté la communauté. Tanguay, vol. I, page 566, écrit son nom Thomelet.

Benoist Basset.—Il signe dans l’acte du 15 septembre 1686, au-dessous de Jacob Thoumelet. Il ne figure dans aucun autre acte et ses relations avec les *maîtres* ont dû être brèves. Qu’il ait eu l’intention de faire partie de la communauté, cela ne serait pas improbable, car il était instruit, fort pieux et il demeura célibataire. En compagnie de son frère Gabriel, il donna aux Soeurs Hospitalières la terre sur laquelle l’Hôtel-

Dieu est aujourd'hui construit. Ainsi que Gabriel, il avait été inhumé dans l'ancien Hôtel-Dieu et lorsqu'en 1861 la communauté se transporta à l'avenue des Pins, elle fit aussi faire la translation des restes des soeurs et autres personnes inhumées au coin des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice, de sorte que les deux fils du notaire Benigne Basset reposent maintenant dans le terrain qui leur a appartenu.

C'est en souvenir de ces deux donateurs, sans doute, que l'on a appelé Basset, une petite rue qui débouche sur l'avenue des Pins, vis-à-vis l'Hôtel-Dieu. Benoît Basset naquit à Montréal en 1662 et fut inhumé le 11 février 1737.

Pierre Gaulin.—Il signe après Rouillé dans l'acte du 15 septembre 1686.

Fils de François Gaulin et de Marie Rocheron, il avait été baptisé à Château Richer, le 23 avril 1663. Il décède quelques mois après son entrée dans la communauté montréalaise. Son acte de sépulture qui date du 19 novembre 1687, ne donne sur lui que les renseignements suivants: "maître d'école, âgé d'environ 28 ans". En réalité il n'avait que 24 ans.

Philibert Boy.—Il figure pour la première fois dans l'acte du 5 janvier 1690 en qualité de "frère associé" puis, ensuite, dans ceux du 28 mars 1692 et du 17 septembre 1693, il est désigné "ecclésiastique associé" et sur le point de passer en France.

Jean Coron.—Mentionné pour la première fois dans l'acte du 5 janvier 1690.

Il signe Coron. Les notaires écrivent Chorrion et Corron, ce qui démontre bien qu'on prononçait le Ch comme la lettre K, ainsi que nous l'avons déjà signalé. Il est présent et signe le 26 mars 1692. Nous n'avons aucun autre renseignement.

X X X

Est-il nécessaire d'ajouter qu'il ne faut pas confondre cette communauté avec celle que François Charon de la Barre fonda en 1692 et dont les membres ne se livrèrent à l'enseignement que vers 1720. Sur cette dernière communauté nous avons déjà publié de copieuses notes dans le *Bulletin* de 1916, pp. 113 et 165, puis 1917, p. 150.

E.-Z. MASSICOTTE

ACTES DE FOI ET HOMMAGE CONSERVES A MONTREAL

(TROISIEME LISTE)

En 1920, nous avons publié aux pages 93 et 300 du *Bulletin*, deux listes d'actes de foi et hommage dressés par des notaires et conservés dans les archives de Montréal.

Depuis ce temps, nous avons relevé les quelques autres actes suivants :

1743, 7 juin — Foi et hommage par Marie-Anne Le Moyne, veuve de Jean Giasson, à Frs-Clément Boucher de la Périère, à cause du fief Saint-Jean relevant de la seigneurie de Boucherville et acquis de feu René Boucher de la Périère par son défunt mari.

(Etude Danré de Blanzy).

1764, 13 juillet — Foi et hommage par Joseph Huboux à M. de Repentigny, à cause de l'arrière-fief "la gobelotte" dont il a hérité de feu son père.

(Etude C.-F. Coron).

1765, 1er mars — En ce jour, Germain Lepage de Saint-François, Alexandre Lepage, Pierre Raby époux de Marguerite Lepage et Agnès Lepage représentée par son tuteur se sont transportés à l'hôtel seigneurial et ont rendu la foi et hommage à dame Elisabeth de Ramezay, veuve de M. de la Corne, seigneresse de Terrebonne et des Plaines, à cause de leur fief nommé Sainte-Claire, 18 arpents de front sur deux lieues de profondeur, sis en la seigneurie des Plaines.

(Etude Foucher).

1804, 23 juillet — Foi et hommage par J.-B. Brazeau à F.-X. Boucher, sr de la Périère, seigneur de Contrecoeur, St-Antoine et autres lieux, à cause d'un arrière-fief sis en la paroisse de St-Antoine qu'il a acquis de M. Ignace Paradis.

(Etude J.-P. Gauthier).

1805, 25 novembre — Foi et hommage par Urbain Coilly à Charles Boucher, sieur de la Bruère, à cause d'une portion du fief "Petit Bois" dont le dit Coilly a hérité de ses parents.

(Etude J.-P. Gauthier).

1805, 25 novembre — Aveu et dénombrement du même au même.
(Etude J.-P. Gauthier).

1816, 15 avril — Foi et hommage par François Sénécal à Pierre-Amable de Boucherville, seigneur principal et primitif de Boucherville, à cause du fief Saint-Jean que le dit Sénécal a acquis de Jacques Viger et de son épouse, Marguerite de Chapt de la Corne, de Saint-Luc.

(Etude J.-P. Gauthier).

1817, 21 juin — Foi et hommage par Paul Lussier à madame Marie-Charles-Joseph Lemoyne, baronne de Longueuil, veuve de David Alexander Grant, à cause de l'arrière-fief de Beloeil qu'il a acquis de Christophe et d'Ambroise Sanguinet.

(Etude N.-B. Doucet).

E.-Z. MASSICOTTE

LOUIS DE CAUSSY, SIEUR DE LEROLLE

M. de Tracy avait amené ici un de ses cousins, M. de Lerolle.

Le *Journal des Jésuites*, à la date du 20 juillet 1666, dit :

“ Nouvelle arrive des forts de la batisse du fort Ste-Anne dans le lac Champlain dans une ile à 4 lieues de Pembouchure ; et en même temps de la mort de Monsr. de Chasy tué par les Anniés, avec deux autres, 4 pris prisonniers, entr'autres Monsr. de Leroles, cousin de Monsr de Tracy.”

Le 28 août suivant, le *Journal des Jésuites* dit encore :

“ Le 28, François Peltier arrive, qui était allé avec Monsr. Sorel ; il rapporte qu'à deux journées d'Annié, ayant rencontré le Bâtard Flamand et 3 autres qui ramènent le sr de Lerolle, etc.”

M. de Lerolle retourna en France avec M. de Tracy.

→ Nicolas Perrot, dans son *Mémoire*, dit qu'au commencement de Pété de 1666 M. de Noïrolle, neveu de M. de Tracy, était prisonnier des Iroquois. Il parle évidemment de M. de Lerolle.

D'après deux actes du notaire Gilles Rageot, l'un du 6 octobre 1667 et l'autre du 22 novembre 1667, M. de Lerolle se nommait Louis de Caussy, sieur de Lerolle. Les textes des actes disent Louis de Caussy, sieur de Lerolle, et l'officier signe très lisiblement “Lerolle”.

LES SOURCES IMPRIMEES DE L'HIS- TOIRE DU CANADA FRANÇAIS

L'ECHO DU CABINET DE LECTURE PAROISSIAL DE
MONTREAL (1859-1873)

Une page de notre histoire (la bataille de Châteauguay), par Adé-
lard-Joseph Boucher (vol. de 1859, p. 3).

Mandement de messire Jean-Henri-Auguste Roux (sur la guerre
de 1812) (vol. de 1859, p. 5).

Les premiers jours de la Congrégation de Notre-Dame de Ville-
Marie, par Mlle A. Perrin (vol. de 1859, p. 36).

Jean-Baptiste Bruyère (vol. de 1859, p. 115).

Deux lettres de Montcalm (vol. de 1859, p. 306).

Hôtel-Dieu de Ville-Marie: le deux-centième anniversaire (vol. de
1859, p. 324).

Les premiers colons de Montréal, par messire Rouxel, P. S. S. (vol.
de 1859, p. 842).

La vocation de la colonie de Montréal, par messire Rouxel (vol. de
1859, p. 354).

L'église au Canada, par C. de LaRoche-Héron (vol. de 1859, pp. 367,
376; vol. de 1860, p. 110).

Oraison funèbre de Mgr Plessis, par l'abbé Rimbault (vol. de 1860,
p. 6).

Lecture publique sur la vitalité de la race française en Canada
prouvée par l'histoire, par T.-J.-J. Loranger (vol. de 1860, p. 47).

Voyage à la Rivière-Rouge, par le R. P. Aubert, O. M. I. (vol. de
1860, pp. 147, 165).

Colonisation du Canada, par Boucher de la Bruère (vol. de 1860,
pp. 169, 181).

Une visite à Caughnawaga (Sault St-Louis), par Adé-
lard Boucher (vol. de 1860, p. 296).

La race française en Amérique, par M. Rameau (vol. de 1860, pp.
325, 339).

Eloge de messire Painchaud, fondateur du collège Sainte-Anne (vol. de 1860, p. 377; vol. de 1861, p. 16).

Le capitaine Ducharme et sir Georgé Prevost, par Paul Stevens (vol. de 1861, p. 21).

Biographie de Phøn. D.-B. Viger, par Joseph Royal (vol. de 1861, p. 68).

Discours sur Montcalm, par J.-A. Genand (vol. de 1861, pp. 100, 110, 115, 125).

Les destinées du peuple canadien (vol. de 1861, pp. 141, 148, 155).

L'Ilet au Massacre ou l'Évangile ignoré, par J.-C. Taché (vol. de 1861, pp. 164, 173).

La nationalité canadienne-française, par Achille Belle (vol. de 1861, p. 243).

Discours prononcé par M. Raymond, V. G., à la translation du corps de messire Girouard, au séminaire de St-Hyacinthe, le 17 juillet 1861 (vol. de 1861, pp. 355, 363, 370).

Légende d'une cloche, par Paul Lemyre (vol. de 1862, p. 77).

Les premiers martyrs de Montréal, par Paul Stevens (vol. de 1862, p. 156).

Les quatre habitants de la Pointe Saint-Charles, par Paul Stevens (vol. de 1862, p. 180).

Catherine Primot, par Paul Stevens (vol. de 1862, p. 203).

William-Burns Lindsay (vol. de 1862, p. 244).

Jean de Lauzon, par Paul Stevens (vol. de 1862, p. 278).

L'église de Beauport, près Québec, par Joseph Royal (vol. de 1862; p. 281).

Ce que l'on dit des Canadiens-Français en Angleterre, par Emm. Blain (vol. de 1862, p. 509).

Exploration de la rivière Matawin, par S.-T. Prévost (vol. de 1863, pp. 228, 243, 261).

Les Trappistes en Canada, par Hector-L. Langevin (vol. de 1864, p. 4).

Arrivée de Jacques Cartier à Montréal, 2 octobre 1535 (vol. de 1864, p. 22).

Un hivernage à Québec, 1535-1536 (vol. de 1864, pp. 56, 86).

Notice biographique de sir Louis-Hypolite Lafontaine (vol. de 1864, p. 103).

- Jacques Cartier (vol. de 1864, p. 107).
Dollard des Ormeaux, par Paul Stevens (vol. de 1864, p. 123).
Notice biographique de messire Joseph Comte, P. S. S. (vol. de 1864, p. 130).
L'arbre de mai au Canada (vol. de 1864, p. 151).
Défense héroïque du fort de Verchères, par Ambroise Choquet (vol. de 1864, p. 153).
Exposé des principaux événements arrivés en Canada depuis Jacques Cartier jusqu'à Champlain, par Paul Stevens (vol. de 1864, p. 171; vol. de 1865, pp. 11, 29, 76, 157, 164, 191, 203, 217).
Bataille de la Monongahéla, par Paul Stevens (vol. de 1864, p. 227).
Notes sur les de Beaujeu (vol. de 1864, p. 233).
L'honorable François Baby (vol. de 1864, p. 259).
L'éducation classique au Canada (vol. de 1864, p. 262).
Samuel de Champlain (vol. de 1864, p. 278; vol. de 1865, p. 63).
Messire Hyacinthe Prévost, P. S. S. (vol. de 1864, pp. 289, 294, 311).
Comment fut fondé Montréal, par Paul Stevens (vol. de 1864, p. 329).
Notice biographique de messire Joseph-Charles Ducharme, fondateur du séminaire de Sainte-Thérèse (vol. de 1864, p. 357).
M. Georges Desbarats (vol. de 1864, p. 360).
Montréal en 1642-43, par Paul Stevens (vol. de 1864, p. 363).
L'honorable J.-E. Turcotte (vol. de 1865, p. 14).
Le colonel C.-M. de Salaberry (vol. de 1865, p. 40).
Le cardinal Bedini au Canada (vol. de 1865, p. 105).
La Soeur Bourgeois (vol. de 1865, p. 115).
Messire François Labelle (vol. de 1865, p. 123).
Eloge des guerriers morts aux Plaines d'Abraham, 1759, par Stanislas Côté (vol. de 1865, p. 213).
Biographie de Sir Etienne-Pascal Taché (vol. de 1865, p. 245).
Notice biographique de l'honorable Georges-René Saveuse de Beaujeu (vol. de 1865, p. 249).
Sainte-Anne du Bout de l'île de Montréal, par Paul Stevens (vol. de 1866, p. 5).
Le R. P. Rémi Tellier, S. J. (vol. de 1866, p. 21).
Sainte-Anne du Bout de l'île de Montréal, par l'abbé Bourgeault (vol. de 1866, pp. 78, 226).

Notice biographique de messire Dominique Granet, vicaire-général, onzième supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal (vol. de 1866, p. 91).

Messire Joseph-Julien Perrault, P. S. S. (vol. de 1866, p. 314).

Situation religieuse de l'Amérique anglaise, par E. Rameau (vol. de 1866, p. 326).

Biographie de l'honorable F.-A. Quesnel (vol. de 1866, p. 333).

Auguste-Laurent Moreau, N. P. (vol. de 1866, p. 427).

M. Simon Valois (vol. de 1866, p. 451).

L'histoire de la colonie française en Canada, par l'abbé Faillon (vol. de 1867, pp. 45, 81, 161, 241, 321, 401, 481, 561, 641, 721, 801, 881; vol. de 1868, pp. 1, 81, 161, 242, 337, 417, 501, 593, 673, 913; vol. de 1869, pp. 1, 81, 161, 241, 321, 401, 481, 561, 641, 721, 801, 881; vol. de 1870, pp. 5, 81, 161, 225, 321, 401, 561, 641, 721, 801, 881; vol. de 1871, pp. 1, 81, 161, 241, 321, 401, 481, 561, 641, 721, 801, 981; vol. de 1872, pp. 5, 81, 161, 241, 329, 401, 481, 561, 641, 721, 801, 881; vol. de 1873, pp. 1, 81, 161, 241, 321).

Le missionnaire ne meurt pas, par Faucher de Saint-Maurice (vol. de 1867, p. 387).

Notice sur messire Jean-Baptiste Roupe (vol. de 1867, p. 535).

Mgr Pierre-Flavien Turgeon (vol. de 1867, p. 674).

Mission providentielle des Canadiens, par Chs Thibault (vol. de 1867, p. 949).

La croisade au Canada (vol. de 1868, p. 212).

Les grandes manufactures de Montréal (E. Chanteloup) (vol. de 1868, pp. 387, 525).

L'honorable Darcy McGee et le fenianisme (vol. de 1868, p. 398).

D'Iberville ou le Jean Bart du Canada (vol. de 1868, p. 450).

Dialogue des morts entre le marquis de Montcalm et le général Wolfe (vol. de 1868, pp. 557, 617, 710, 752, 775, 833).

Les Esquimaux (vol. de 1869, pp. 261, 354, 412).

Notice biographique sur messire Pierre Billandèle, ancien supérieur du séminaire de St-Sulpice, vicaire-général du diocèse de Montréal (vol. de 1870, pp. 273, 365, 408, 481, 534, 620).

Rôle général de la recrue de 1653 pour Montréal (vol. de 1870, p. 786).

Notice biographique de Mgr C.-F. Baillargeon (vol. de 1870, p. 865).

Notice sur le Révérend messire Faillon (vol. de 1871, pp. 89, 170, 309, 382, 934; vol. de 1872, pp. 146, 209, 840; vol. de 1873, p. 362).

Louis Beaudry (vol. de 1871, p. 543).

Le recensement du Canada, par J.-C. Taché, 1871 (vol. de 1872, p. 279).

Etude sur l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis (vol. de 1872, p. 736).

Le grand-vicaire A.-F. Truteau (vol. de 1873, p. 142).

L'abbé Joseph-Honoré Routier (vol. de 1873, p. 144).

Mgr Edouard-Charles Fabre (vol. de 1873, p. 357).

Eloge funèbre de sir G.-E. Cartier, par M. l'abbé Antoine Racine (vol. de 1873, p. 441).

M. François Cassidy, maire de Montréal (vol. de 1873, p. 475).

Mémoire sur la vie de M. de Picquet, missionnaire au Canada, par M. de La Lande (vol. de 1873, p. 848).

P.-G. R.

ORIGINE DES NOMS DE RUES ET DE LOCALITES DANS LA REGION DE MONTREAL

I

VERDUN — A la mort de Lambert Closse, en février 1662, Zacharie Dupuis fut promu major de Montréal et dans les années qui suivirent, il reçut la promesse d'un fief au-dessous du Sault-Sainte-Marie. La concession lui en fut faite par écrit en 1672.

Ce fief reçut le nom de Verdun. Pourquoi ? Faute de document, voici une conjecture qui sollicite l'attention. Le successeur de Closse était originaire du département de l'Ariège où une des communes s'appelle Verdun et une autre Saverdun (1). Le major a donc pu vouloir se remémorer le pays de sa naissance en baptisant sa propriété.

(1) Mgr Tanguay écrit Scaverdun, mais on prononçait Sçaverdun.

COTE DES ARGOULETS OU VERDUN — Ce qui s'explique moins bien c'est le nom de *côte des Argoulets* donné par dérision sans aucun doute, au fief de Verdun. Il semble dater de la fin du 18^e siècle, car dans l'arrêt de 1722 qui délimite les paroisses de la Nouvelle-France, on lit que celle de Montréal comprend entre autres localités, "la côte des Argoulets avec l'île aux Hérons située vis-à-vis la dite côte". (*B. R. H.*, 1914, p. 44.)

Ce nom curieux persista longtemps. Dans deux actes du notaire Simonnet du 23 avril et du 22 juin 1741, il est question de gens demeurant à la "côte des Argoulets".

Un siècle plus tard, en 1830, on écrivait encore "côte des Argoulets ou Verdun". Mais l'expression était à la veille de disparaître, car l'abbé Joseph-A. Richard, premier curé de la paroisse de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de Verdun (fondée en 1899), relève dans un document de 1841: "Côte de Verdun, ou rivière Saint-Pierre."

Que signifiait Argoulets? A cette question M. Sulte répond: ce sont des arquebusiers, des mousquetaires, des fusiliers, des carabins employés comme infanterie légère. Or, il paraît qu'en 1688 et 1689 on fit camper au bas du Sault-Saint-Louis des détachements de soldats. Mieux encore, M. de Vaudreuil fut le chef d'une compagnie de cent hommes qu'on appelait les mousquetaires et qui a dû passer et repasser par le camp de Verdun. La côte ou localité aurait reçu son nom bizarre vers cette époque. (*B. R. H.*, 1914, p. 44.)

CIMETIERE (rue du) — Deux rues ont porté ce nom à Montréal. La première conduisait de la grève au troisième cimetière de Ville-Marie qui se trouvait jusqu'en 1683 entre les rues Saint-Sacrement, Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Eloi. Cette route a pris plus tard le nom de rue Saint-Nicolas.

La seconde partait du square Chaboillez et donnait accès au cimetière catholique qui de 1799 à 1854 occupait le site actuel du square Dominion. C'est la rue Cathédrale de nos jours.

UN SECRETAIRE DE MONTCALM

Le 18 avril 1757, le sieur François Estève, fils de Henri Estève et de Gabrielle Dazemar, de Notre-Dame des Tables, diocèse de Montpellier, épousait, à Montréal, Elisabeth Bissonnet, fille de René Bissonnet, voyageur, et de Elisabeth Lemire.

Il est bien probable que le nom de Estève serait resté dans l'ombre si son acte de mariage ne nous disait qu'il était le secrétaire du marquis de Montcalm.

En effet, M. de Montcalm, qui le connaissait puisqu'ils étaient presque voisins en France, l'avait amené ici pour lui servir de secrétaire. Estève fit la traversée dans le même navire qui nous amena Montcalm.

Deux jours avant le mariage de son secrétaire, le 16 avril 1757, Montcalm écrivait à sa mère :

“Estève, mon secrétaire, se marie. Beau caractère. Bon autographe, écrivant vite. Je lui procure un emploi et le moyen de faire fortune s'il veut. Il fait un meilleur mariage qui ne lui appartient ; malgré cela je crains qu'il ne le fasse pas comme un autre ; fat, frivole, joueur, glorieux, petit-maître, dépensier.”

Quel emploi Montcalm procura-t-il à son secrétaire ? Nous l'ignorons. Il est bien probable qu'il le fit entrer dans l'administration.

Le 11 juillet 1757, il écrivait au ministre de Moras au sujet de Estève. Nous n'avons pas sous la main le texte de sa lettre. Nous en donnons ici la traduction faite par M. O'Callaghan, dans son grand ouvrage *Documents relative to the colonial history of the state of New-York* (vol. X, p. 577) :

“I have requested only two favors from the Keeper of the Seals: some allowances for my third aid-de-camp, who has none; twill' be more agreeable to him and me to receive them from the King.

“A commission of Clerk of the Marine for Sieur Estève Jeune, a gentleman and man of intelligence, and the nephew of him who was Advocate of the clergy. If you have had the goodness, in the labor you will have performed for the Colony, to grant me these two favors, I present you my thanks in advance; if you have considered it your duty to defer them, I shall once more, My Lord, renew the request at the close of the campaign, and more in detail.”

A tout événement, nous perdons toute trace du sieur Estève après 1757.



LES ARMOIRIES DES RAIMBAULT

Au cours d'un article sur le juge Pierre Raimbault et sa famille, je disais dans le *Bulletin* de 1915, p. 81, que Paul-François, fils de Pierre, semblait avoir été anobli. Cette conjecture se change en réalité après avoir pris connaissance du document suivant où l'on voit que l'anobli requiert le brevet de règlement de ses armoiries. Seulement, pourquoi a-t-il attendu la conquête de la Nouvelle-France ?

*
* *

RAIMBAULT DE SAIMBLIN

Montréal-Canada, février 1761 — Brevet de règlement d'armoiries pour le sieur Pierre Raimbault de Saimblin, Sgr. de Saimblin.

Louis-Pierre d'Hozier, chev. doyen de l'Ordre du Roy, cons. en ses cons., juge d'armes de la noblesse de France.

Paul-François Raimbault-Saimblin du Verger, lieutenant d'une Cie détachée de la marine en Canada, de présent à Paris, rue Dauphine à l'hôtel de Flandres, par. St. André des Arcs, faisant pour Paul Raimbault de Saimblin, Sgr. de Saimblin, fils de Pierre Raimbault, lieutenant-général, civil, criminel et de police de sa juridiction de Montréal en Canada, nous ayant représenté qu'il est important audit Sr. Paul Raimbault son père d'avoir des armoiries pour lui servir et à sa postérité née et à naître en légitime mariage; mais ledit sieur Raimbault étant instruit de l'arrêt du conseil du neuf mars mil sept cent six qui défend expressément à toutes personnes de porter des armoiries, sans que, préalablement elles aient été réglées par un brevet de règlement signé de nous en qualité de juge d'armes de la noblesse de France, nous donnant pouvoir de faire assigner à notre requête tous ceux qui auraient contrevenu ou qui contreviendraient à la loi générale établie sur ce fait. En conséquence de quoy l'exposant nous a requis de lui accorder le brevet de règlement à ce nécessaire.

Nous comme juge d'armes de la noblesse de France, avons réglé pour armoiries audit sieur Paul Raimbault de Saimblin et à ses enfants et postérité mâles et femelles nés et à naître en légitime mariage, un écu d'azur à un aigle d'argent, éployé becqué et membré de gueules et

une fasce d'or brochant sur le tout, chargée d'un lion de gueules passant. Cet écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'or d'azur, d'argent et de gueules. Et afin que le présent brevet de règlement puisse servir audit sieur Paul Raimbault de Saimblin et à ses enfants masles et femelles. Nous l'avons signé et nous y avons fait mettre le sceau de nos armes.

A Paris, le lundi vingt-troisième du mois de Febvrier de l'an mil sept cent soixante et un.

d'Hozier

Bibl. Nationale — Manuscrits,
Nouveau d'Hozier — 279

E.-Z. MASSICOTTE

REPONSE

La mort de Jacques Cartier (Vol. XXVII, p. 345).—Maros demande si Jacques Cartier est mort à Saint-Malo, s'il a été inhumé en cet endroit, et si son acte de sépulture a été publié quelque part. Il n'est pas facile de répondre d'une manière catégorique à ces questions. Voici cependant un extrait d'une lettre adressée à M. L. Hovius, chevalier de la légion d'honneur, maire de la ville de Saint-Malo, par son adjoint M. Ch. Cunat, en date du 10 février 1844, (1) qui montre une lacune dans les registres de Saint-Malo.

“Quant à l'année de la mort de Jacques Cartier, le hasard seul peut le faire découvrir puisque nos registres nécrologues manquent entre les années 1508 et 1588, et à cette dernière époque où ils reproduisent la liste des morts, le grand homme aurait atteint ses 94 ans ; aussi mes recherches au delà n'étaient-elles qu'un acquit de conscience”.

Mais sir Joseph Pope, dans *Jacques Cartier, sa vie et ses voyages* (trad. de M. L.-P. Sylvain), p. 137, a du nouveau :

“Nous voici maintenant arrivé au dénouement de notre héros, à sa mort qui eut lieu le 1er septembre 1557, dans la 66ème ou la 67ème année de son âge”.

Une note au bas de la page dit : “M. des Longrais dit avoir découvert dernièrement, à la marge d'un des registres de la cour de Saint-Malo, l'annotation suivante, sous la date du 1er septembre 1557.

“*Ce dict mercredy au matin environ cinq heures décéda Jacques Cartier*”.

“M. des Longrais donne un fac-similé de cette entrée. Une épidémie qui sévissait alors à Saint-Malo pourrait porter à conjecturer que Cartier fut une des victimes du fléau”.

FRANCIS-J. AUDET

(1) *Archives du Canada*. Série F. vol. 1, p. 62.

REPONSES

Le baron Dieskau fut-il blessé par un Canadien ? (Vol. XXVIII, p. 3). — L'historien Garneau écrit qu'à l'assaut du fort Lydius, le 11 septembre 1755, le baron Dieskau, commandant des troupes françaises, fut blessé et fait prisonnier par un déserteur canadien établi dans la Nouvelle-York depuis une dizaine d'années.

Dans sa lettre du 14 septembre 1755 au comte d'Argenson, le baron Dieskau écrit :

“Comme j'étais près du camp ennemi, et en face du canon, je m'avancai avec les 200 hommes de troupes réglées pour m'en saisir, persuadé que les Canadiens ne m'abandonneraient pas, et que les sauvages reviendraient peut-être, mais inutilement. Les troupes réglées eurent sur elles tout le feu ennemi et y périrent presque toutes ; je fus jeté à terre par trois coups de feu, dont aucun n'était mortel ; mais j'en reçus un quatrième qui passa d'une cuisse à l'autre en traversant la vessie.”

M. Garneau, croyons-nous, a pris son renseignement dans le “Dialogue entre le maréchal de Saxe et le baron de Dieskau, aux Champs-Élysées” du chevalier Johnstone. Ce dialogue, dans le fond, est une oeuvre d'imagination. Les appréciations militaires peuvent être justes, mais nous avons le droit de suspecter les faits avancés par le chevalier Johnstone.

Johnstone met dans la bouche de Dieskau le récit suivant :

“Ayant donc continué à marcher sur la dite batterie dans la confiance que les sauvages n'oseraient m'abandonner me voyant si fort avancé, je m'aperçus que les Canadiens, au lieu de marcher de leur côté au retranchement, s'éparpillaient à droite et à gauche, faisant le coup de fusil à la sauvage, et que les sauvages n'avançaient point ; sur quoi m'étant écarté un peu vers la gauche pour leur faire signe d'avancer, je m'approchai, sans m'en apercevoir, si près du retranchement, que je reçus dans un instant trois coups de fusil dans les jambes et un à travers le genou droit qui me fit tomber près d'un arbre, derrière lequel je me traînai avec l'aide du chevalier de Montreuil qui m'avait suivi, lequel était le plus ancien après moi et ne voulant pas m'abandonner, je lui ordonnai, de par le Roi, d'aller prendre le commandement, et s'il en voyait la nécessité, de faire la retraite le mieux qu'il pourrait, mais de m'envoyer quelques hommes pour m'enlever. Peu de temps après vinrent deux Canadiens de sa part, dont l'un

fut tué raide et me tomba sur les jambes, ce qui m'embarrassa beaucoup ; et, l'autre ne le pouvant pas faire seul, je lui dis de m'amener quelques hommes de plus. Mais peu de temps après j'entendis battre la retraite sans rien voir, étant assis dans un terrain un peu bas, le dos appuyé contre un arbre, et ayant resté dans cette situation environ une demi-heure, je vis, à dix à douze pas de moi, un soldat des ennemis me couler en joue derrière un arbre, auquel je fis signe de la main de ne pas tirer ; mais il ne laissa pas que de lâcher son coup, qui me traversa les deux cuisses, et, sautant en même temps sur moi, il me dit en très bon français : "Rendez-vous !" Je lui dis : "Misérable ! pourquoi me tires-tu ? tu vois un homme couché à terre baigné dans son sang et tu tires !—Ah ! répondit-il, que sais-je moi ? vous pouviez avoir un pistolet : J'aime mieux tuer le diable que si le diable me tuait.—Tu es donc Français ? lui dis-je.—Oui, répliqua-t-il ; il y a plus de dix ans que j'ai déserté du Canada."

Ajoutons que le baron Dieskau fut très bien traité par son vainqueur, le général Johnson.

P. G. R.

•••

Le naufrage de l'Alexandre en 1747 (Vol. XXVII, p. 227).—Le document qui suit servira de réponse à la question posée par A. G. dans le *Bulletin* de novembre 1921 ; il est conservé dans les Archives du Séminaire de Québec. Cette relation remplit quatre pages grand papier. Elle est d'une bonne et même belle écriture, signée de trois noms et probablement dictée sinon écrite par le commandant qui pourrait bien être Dufaux. Cette copie nous paraît être une rédaction définitive originale.

"Aujourd'hui vingt septième juillet mille sept cent quarante sept.

"Nous soussignés, Capitaine, officiers majors et mariniers du navire l'Alexandre de Bord : certifions à tous ceux qu'il appartiendra être parti de la Rivière de Bordeaux le 27^e avril 1747 pour nous rendre dans la Rade de LaRoche joindre l'Escadre de Monsieur de LaJonquière destinée pour Quebeck ce que j'ay fait le 28 du d. Et sommes partis sous l'Escorte du d. Sieur de La Jonquière au nombre de 39 voilles, dont il y en avait neuf à dix pour les Indes et le restant pour le Canada.

"Le 10^e du mois de may nous avons tous appareillé de la d. Rade de LaRoche et avons toujours suivi le convoy jusqu'au 14^e du d. au matin à 8 heures que nous eumes connoissance de 16 gros vaisseaux au

vent à nous, (Les vents étant de la part du NNe, bon petit frais) Lesquels après une certaine distance reconnûmes être des anglais qui avoit déterminé notre commandant de nous faire le signal d'arriver, pour nous éloigner des anglais, ce que nous fîmes dans l'instant, et eumes connoissance d'un combat qui fut livré entre l'escadre de France et celle des anglais que nous observâmes jusqu'à 7 heures du soir que nous perdîmes de vue les uns et les autres, ce qui me fit résoudre à faire une route différente pour éviter la rencontre des ennemis, je fis gouverner au S E. pour aller chercher la cote d'Espagne n'en étant qu'à 16 lieues dans le NO: à 10 heures du même soir, nous eumes connoissance de deux navires de notre flotte au vent à nous qui faisoit la même manoeuvre que nous et même route, une heure après, nous en aperçûmes un troisième que nous contiions être de notre flotte mais qui se trouva être ennemi du nombre de l'escadre qui avoit attaqué notre flotte; après avoir arrivé sur nous il en a amariné deux; Dans cet intervalle je fis plusieurs routes différentes, j'eus le bonheur de m'échapper de luy, et de gagner un endroit habité par des pecheurs nommé Camarignas ou nous mouillâmes le lendemain 15e du d. environ à neuf heures du matin, et avons resté deux jours pour donner le temps aux ennemis de nous donner le passage libre, Nous partîmes le 17e de Camarignas pour continuer notre route et pour suivre notre destination. Pendant le cours de notre traversée avons eu un temps des plus cruels, Noreste et brumeux.

“Le vingt trois juillet eumes connoissance du Cap de Nord à dix lieues environ au ONO de nous. après nous être un peu rallié à terre, nous aperçûmes l'Isle St. Paul qui me confirma les dites terres, à huit heures du soir nous fîmes la route convenable pour parer l'Isle aux oiseaux, les vents étant de la part du Sud; Vers les dix heures du même soir, ils varièrent au S O et à minuit au O: et brume épaisse à ne pouvoir distinguer le beaupré de notre navire. Ce temps affreux ayant continué quatre jours, les vents ont varié du S S O au O et toujours brume fort épaisse. Le 27e du d. juillet à dix heures du matin nous eumes une petite éclaircie d'environ une demy heure, nous observâmes avec attention dans cet intervalle s'il y avoit quelque marque ou apparence de terre dont nous n'eumes nulle connoissance nous méfiant de la variété du courant, Nous nous faisons toujours à 16 ou 18 lieues dedans le S E; de l'Isle d'Anticosty; à midy, les vents au Sud et au S S O toujours brume épaisse nous fîmes gouverner au ONO pour nous rallier du côté de bonaventure ou de Gsapey, terre extrêmement élevée pour éviter Anticosty, les courants

étoient si violants portant au N, que vers les 4 heures du soir nous eumes le malheur de donner à la pointe du S E de l'Isle d'Anticosty sans scavoir pendant deux heures de temps que devenir sans connoissance de terre, dans l'intervalle nous travaillames à la sauration (sic) du navire jusque dans le moment qu'un coup de mer nous prit et mit le navire en travers et le creva et dans l'instant le navire fut comblé d'eau jusqu'à son plat bord de tribord, nous voyant dans une si funeste situation et sans espoir nous sauvames des vivres que nous embarquames dans notre canot, nous fumes favorisés d'une éclaircie qui nous fit apercevoir la terre environ demi lieue avec des battures de Roches babord et tribord qui portent une grande lieue au large. Nos gens s'embarquèrent en partie pour aller à terre mettre une partie du monde et venir chercher le restant ou nous sommes tous ensemble sur la ditte Isle, ayant été obligé d'abandonner le navire avec précipitation pour notre sauvement je n'ay pu avoir le temps que de prendre le reste de mon équipage et me sauver à terre.

“Fait à Anticosty le 28 juillet 1747.

Dufaur

(signé) fraîche

Despaigne

tous trois avec paraphe

“Aujourd'hui, vingt neuvième du d. mois de juillet au matin après avoir examiné notre situation, dégradé sur une Isle déserte sans ressource exposé peut-être à la fureur des bêtes feroces qui fourmilloient à l'entour de nous et voyant nulle apparence de pouvoir sauver la moindre partie des débris de notre naufrage dans cette extrémité aurions conclu qu'une partie de l'équipage partiroit dans notre canot pour se rendre à la terre du Sud et tâcher de leur procurer du secours, et qu'en attendant le reste de l'équipage resteroit sur l'Isle avec la plus grande partie des vivres leur en ayant laissé environ pour deux mois de ceux que nous avions sauvé précédmt. ce qu'avons fait au nombre de onse, scavoir le second, un de mes officiers, le major, quatre officiers mariniens et trois matelots et moy faisant le nombre des onze dittes personnes et ceux qui ont resté sur la ditte Isle D'Anticosty sont au nombre de dix sept.

“Aujourd'hui 29e à 6 heures du matin sommes partis de la pointe du S E de l'Isle d'Anticosty d'un vent d'Est dans notre canot pour nous rendre dans la Baye de Gaspey à neuf heures du même matin les vents

se hallés au S O qui nous auroit obligé de relacher à 12 lieues dans l'Ouest de la ditte Isle où nous avons resté quatre jours pour laisser passer le mauvais temps. Le même jour de notre relâche dans ce même lieu avons aperçu la fausse quille de notre navire avec deux affut de canon et autres débris venus à la cotte ce qui nous a fait présumer que les courants étoit extrêmement violents.

“ Le 2e aoust, 6 heures du soir, temps calme, avons entrepris de poursuivre notre route à la rame pour parvenir à nous rendre dans la partie du Sud cotte de Gaspey dans la même nuit le temps s'est épaissi, les vents sont venus du cotté du Sud et du S S E gros frais la mer extrêmement grosse avons toujours fait gouverner au Ouest et O NO: après un certain chemin fait sans voir la terre nous conclumes que les courants nous avoit transporté du cotté du S E ou du N O. A midy les vents ont renforcé et la mer extrêmement grosse qui nous auroit obligé d'arriver vent en arrière ail en lame pour éviter que la mer nous eut comblé. A 3 heures de l'après-midi du 3e aoust nous eumes le bonheur d'apercevoir la terre de gaspey où nous arrivames dans l'ance à Bonet (Bosset?) à huit heures du soir après une cruelle traversée.

“ Le 4e à huit heures du matin nous sommes partis de la ditte ance pour nous rendre au Cap des Rosiers ce que nous fimes à deux heures après midy ou nous trouvames le Sieur Aubert officier d'un Poste frangais après luy avoir informé de notre triste aventure il nous a rendu tous les services que l'on peut souhaiter. Le même jour à 9 heures du soir il a expédié une grande chaloupe du pays avec des vivres et 4 hommes de son Poste et deux de ceux qui étoient venus avec moy scavoir un officier marinier et un matelot pour aller à Anticosty chercher le restant de mon équipage.

“ Le 5e du d. au matin nous sommes parti du Cap des Rosiers avec un pilote et des vivres que le Sr Aubert nous a donné pour nous rendre à quebeck où nous sommes arrivés aujourd'hui après plusieurs jours de traversée.

“ Fait à Quebeck le 5e Aoust 1747.

“ *Dufaur*

“ (signé) fraîche

“ *Despaigne*

“ Tous trois avec paraphe.

“ Pour copie conforme à l'original

AMEDEE GOSSELIN, ptre

•••

La médecine chez les sauvages (Vol. XXVIII, p. 27).—Nous croyons qu'il n'existe pas d'ouvrage spécial traitant de la médecine chez les sauvages. Toutefois, dans les *Relations des Jésuites* nous trouvons d'intéressants détails sur les soins médicaux que les sauvages donnaient à leurs malades. La plupart des tribus sauvages avaient leurs médecins. Ceux-ci étaient plutôt des *sorciers*. Qu'on consulte le volume LXXIII des *Jesuit Relations and allied documents* publiées à Cleveland en 1901, aux mots *manitou* et *medecines*.

Dans son mémoire de 1757, M. de Bougainville résume une conversation qu'il eut avec le sieur Blondeau, qui avait longtemps vécu dans les bois, sur la médecine des sauvages. Nous en reproduisons ici les principaux passages :

“ Les sauvages ont une médecine naturelle et des médecins. Ils vivent aussi longtemps que nous. Ils ont moins de maladies. Ils les guérissent quasi toutes hors la petite vérole, qui fait toujours de funestes ravages chez eux, maladie qui leur était inconnue avant notre commerce.

“ La vérole et toutes les maladies vénériennes leur sont connues. Ils les traitent avec des tisannes composées de quelques simples qu'il n'y a qu'eux ou quelques voyageurs des pays d'en haut qui les connaissent. Je croirais cependant leurs remèdes plus palliatifs que curatifs.

“ Leurs grands principes pour la guérison de toutes les maladies sont : la diète rigoureuse, faire suer le malade, employer les vomitifs, des purgatifs et des lavements. Ils ne connaissent ni la casse, ni la manne, ni le séné, ni la rhubarbe, ni les quinquinas, mais ils produisent les mêmes effets que ces drogues avec des plantes qu'ils connaissent, dont ils font des infusions. Ils ont des remèdes particuliers pour guérir les tumeurs scrofulieuses ou écrouelles. Ils font peu d'usage de la saignée. Ils ne connaissent point celle du pied. Ils font cette opération à l'aide d'un couteau bien pointu ou d'une pierre à fusil. Ils font observer à leurs malades une diète plus rigoureuse que nous. Ils leur font un bouillon fort clair indistinctement de toutes viandes, mais de préférence de poisson, sentiment que M. Héquet aurait bien adopté. Ils n'excluent, pour faire du bouillon à leurs malades, parmi les aliments maigres, que l'anguille, la truite et l'esturgeon, et parmi les aliments gras, le dinde, la biche, l'ours, le cochon et le castor ; à juger par leurs succès, ils sont aussi bons méde-

cins que les nôtres. Ils ne connaissent point les remèdes chimiques, ils ne sont que grands botanistes et connaissent parfaitement les simples. Je ne crois pas que les médecins des sauvages soient aussi habiles sur le fait de la chirurgie. Ils remettent les os disloqués. Ils rétablissent les fractures, ils se servent de bandages, mais, moins adroits que nous, on reste quelquefois estropié. Ils ne connaissent point l'art terrible et malheureusement nécessaire des amputations. Ils guérissent les blessures qui ne sont pas considérables, en suant. Ils donnent aussi des tisannes à leurs blessés. Ils ont des tisannes adoucissantes pour les maux de poitrine; aucun usage du lait; leur sagamité, qui est une préparation du blé-d'Inde, fait une nourriture légère et rafraîchissante. Ils ont aussi une tisanne qu'ils regardent comme un très-bon dissolvant de la pierre et des matières graveleuses."

. . .

M. de Corbière (Vol. XXVII, p. 347).—Nous savons peu de choses sur M. de Corbière; mais les Canadiens-Français doivent tout de même conserver le souvenir de cet officier parce qu'il fut un brave et habile soldat et donna sa vie pour le salut de la Nouvelle-France.

On a cru que M. de Corbière était Canadien-Français parce qu'il servait dans les troupes du détachement de la marine dont la plupart des officiers étaient du pays. M. de Corbière était Français. Nous en avons deux preuves. Le 27 novembre 1758, le marquis de Montcalm, alors dans les pays d'en Haut, écrivait à son ami, M. de Bourlamaque: "...Des conseils de guerre à tous les moments, où le dernier enseigne opine toujours abandon, retour à Montréal. Rocheblave y a ouvert un avis militaire, suivi de du Vernys et Corbière, *trois fous de français.*" Dans une lettre d'un Père Jésuite, datée de la mission de Saint-François le 21 octobre 1757, nous lisons: "M. de Corbière, officier français, servant dans les troupes de la colonie..."

Nous croyons que M. de Corbière passa dans la Nouvelle-France au printemps de 1744 ou peu avant. Le 17 avril 1744, le président du Conseil de Marine écrivait à MM. Duquesne et Bigot de donner à M. de Corbière la première place vacante de cadet à l'aiguillette (*Rapport sur les archives canadiennes pour 1905*, vol. 1er, p. 31).

M. de Corbière se distingua en plusieurs occasions mais c'est dans les environs de Carillon, à l'été de 1757, qu'il accomplit son plus bel exploit.

Nous venons de voir que M. de Montcalm qualifiait son compatriote de *foû*. N'empêche que dans son rapport à M. de Vaudreuil du 24 juin 1757, il lui disait, parlant de M. de Corbière: "...Je connais le zèle et l'intelligence de cet officier..."

C'est dans la lettre d'un Père Jésuite, en date du 21 octobre 1757, que nous trouvons le meilleur compte-rendu du coup de M. de Corbière.

"M. de Corbière, officier français servant dans les troupes de la Colonie, avait été commandé la nuit précédente pour aller croiser sur le Lac Saint-Sacrement. Sa troupe se montait environ à cinquante Français, et à un peu plus de trois cens Sauvages. Au premier point du jour, il découvrit un corps de trois cens Anglais, détachés aussi en parti dans une quinzaine de Berges. Ces sortes de bateaux hauts de bord, et forts en épaisseur, en concurrence avec de frêles canots, compensaient suffisamment, et au-delà, la petite supériorité que nous pouvions avoir du côté du nombre. Cependant nos gens ne balancèrent pas à aller engager l'action; l'ennemi parut d'abord accepter le défi de bonne grâce; mais cette résolution ne se soutint pas. Les Français et les Sauvages, qui ne pouvaient raisonnablement fonder l'espérance de la victoire que sur l'abordage que leur nombre favorisait, et qui d'ailleurs, risquaient tout à se battre de loin, se mirent à serrer de près l'ennemi, malgré la vivacité du feu qu'il faisait. L'ennemi ne les vit pas plutôt à ses trousses, que la terreur lui fit tomber les armes des mains. Il ne rendit plus de combat, ce ne fut plus qu'une déroute. De tous les partis le moins honorable sans contredit, mais, qui est, le plus dangereux, était de gagner la grève. C'est celui auquel il se détermina. Dans l'instant on les voit tirer avec précipitation vers le rivage: quelques-uns d'entr'eux, pour y arriver plutôt, se mettent à la nage, en se flattant de pouvoir se sauver à la faveur des bois; entreprise mal concertée, dont ils eurent tout le temps de pleurer la folie. Quelque vitesse que les efforts redoublés des rameurs pussent donner à des bateaux que l'art et l'habileté de l'ouvrier avaient rendus susceptibles de célérité, elle n'approchait pas, à beaucoup près de la vitesse d'un canot d'écorce; il vogue, ou plutôt il vole sur l'eau avec la rapidité d'un trait. Aussi les Anglais furent-ils bientôt atteints. Dans la première chaleur du combat, tout fut massacrés sans miséricorde; tout fut haché en pièces. Ceux qui avaient déjà gagné les bois, n'eurent pas un meilleur sort. Les bois sont l'élément des Sauvages; ils y coururent avec la légèreté des chevreuils. Les ennemis y furent joints et coupés par morceaux. Cependant les Outaouacks voyant qu'ils n'avaient plus affaire à des combattants,

mais à des gens qui se laissaient égorger sans résistance, pensèrent à faire des prisonniers. Le nombre en monta à cent cinquante-sept, celui des morts à cent trente-un; douze seulement furent assez heureux pour échapper à la captivité et à la mort. Les berges, les équipages, les provisions, tout fut pris et pillé. Pour cette fois, Monsieur, vous vous attendez, sans doute, qu'une victoire si incontestable nous coûtât cher. Le combat se donna sur Peau, c'est-à-dire, dans un lieu tout-à-fait découvert; l'ennemi n'y fut pas pris au dépourvu. Il eut tout le temps de faire ses dispositions; il combattait de plus haut-en-bas, pour ainsi dire; du haut de ses berges, il déchargeait la mousqueterie sur de faibles écorces, qu'un peu d'adresse ou plutôt qu'un peu de sang froid aurait aisément fait submerger avec tous ceux qui les défendaient. Cela est vrai: cependant un succès si complet fut acheté au prix d'un seul Sauvage blessé, dont le poignet fut démis par un coup de feu.

“Tel fut le sort du détachement de l'infortuné M. Copperell, qui en était le commandant, et que le bruit général dit avoir péri sous les eaux. Les ennemis ne s'expriment sur les désastres de cette journée, qu'en des termes qui marquent également et leur douleur et leur surprise. Ils conviennent ingénument de la grandeur de leur perte. Il serait, en effet, difficile de s'inscrire en faux contre la moindre particularité: les cadavres des Officiers et de leurs soldats, en partie flottans sur les eaux du Lac St. Sacrement, en partie encore étendus sur le rivage, déposeraient encore ce désaveu. Quant à leurs prisonniers, la plus grande partie gémit encore dans les fers de M. le chevalier de Levi. Je les vis défiler par bandes, escortés de leurs vainqueurs, qui, occupés en barbares de leur triomphe, ne paraissaient guères d'humeur à adoucir la défaite des vaincus. Dans l'espace d'une lieue qu'il me fallut faire pour rejoindre mes Abnakis, je fis rencontre de plusieurs petites troupes de ces captifs. Plus d'un Sauvage m'arrêta sur mon chemin pour faire montre de sa prise en ma présence, et pour jouir en passant de mes applaudissemens. L'amour de la Patrie ne me permettait pas d'être insensible à des succès qui intéressaient la Nation. Mais le titre de malheureux est respectable, non-seulement à la Religion, mais à la simple nature. Ces prisonniers d'ailleurs s'offraient à moi, sous un appareil si triste, les yeux baignés de larmes, le visage couvert de sueur et même de sang, la corde au cou. A cet aspect, les sentimens de compassion et d'humanité avaient bien droit sur mon coeur. Le rhum dont s'étaient gorgés les nouveaux maîtres, avait échauffé leurs têtes et irrité leur férocité naturelle. Je craignais à chaque

instant de voir quelque prisonnier, victime et de la cruauté et de l'ivresse, massacré sous mes yeux, tomber mort à mes pieds; de sorte que j'osais à peine lever la tête, de peur de rencontrer les regards de quelqu'un de ces malheureux. Il me fallut bientôt être témoin d'un spectacle tout autrement horrible que ce que j'avais vu jusques-là" (1).

M. de Vaudreuil, pour récompenser M. de Corbière de son bel exploit, lui obtint une gratification extraordinaire du Roi qui lui fut payée au printemps de 1759.

M. de Corbière, blessé mortellement à la bataille de Sainte-Foy, le 28 avril 1760, décéda à l'Hôpital-Général de Québec le 2 mai suivant. Il était à la veille d'obtenir le commandement d'une compagnie.

Jusqu'ici on ignorait le prénom de M. de Corbière. M. Aegidius Fauteux vient de le découvrir dans une pièce de procédure produite au tribunal de Montréal. Il y est dénommé Claude de Corbière.

P.-G. R.

QUESTIONS

Tanguay (*Dict. Génée.*, etc.) marque que Charles Roy (b. 1736, fils de Charles III), marié en 1757 à St-Charles à Marguerite Gonthier (b. 1739, fille de Pierre-Louis III), eut pour enfants:

1^o François, b. 8 mars 1758 à St-Charles; 2^o Joseph, b. 1759; s. 26 août 1760 à St-Charles; 3^o Guillaume, b. 1767; s. 25 janvier 1768 à Lachesnaye.

De 1760 à 1767 il y a une lacune. Quelque lecteur du *Bulletin* pourrait-il la remplir?

J'ai ceci: En 1803, le 21 février, Augustin, fils majeur de Charles Roy et de Marguerite Gontier, épousait à la Pointe-Claire, près Montréal, Marie-Marguerite Cardinal, fille de Jacques et de défunte Agathe James dit Carrière. Les parents étaient présents. Augustin Roy a dû naître vers 1778. Où? Pourrait-on fournir la date exacte?

R. R.

Monseigneur Laflèche, ancien missionnaire à la Rivière Rouge et ancien évêque des Trois-Rivières, a publié divers petits opuscules. Pourriez-vous m'en donner la nomenclature?

E. D. G.

(1) *The Jesuit Relations and allied documents*, vol. LXX, p. 118.

QUESTIONS

Dans l'*Echo du cabinet de lecture paroissial de Montréal* (vol. de 1868, p. 557) il est dit que le chevalier Johnstone, aide-de-camp du chevalier de Lévis et auteur du Dialogue des morts entre Montcalm et Wolfe, était le gendre de M. Chaussegros de Léry, ingénieur de la colonie de la Nouvelle-France. Est-ce bien le cas ?

A. B. C.

En 1809, les maîtres d'écoles ou instituteurs employés par la fameuse Institution Royale dans la province de Québec étaient : James Tanswell, à Québec ; Finlay Fisher, à Montréal ; William Nelson, à Sorel ; Benj. Hobson, à New-Carlisle ; John Johnstone, à la Rivière-Ouelle ; John Dewar, dans le canton de Chatham ; Francis Malherbe, à la Pointe-Lévy ; Norman McLeod, dans la seigneurie de Monnoir ; Thos Costin, à Kamouraska ; Michel Perrault, au cap St-Ignace ; Antoine Côté, à Saint-Thomas ; Robert Chambers, à Hull. Le salaire de chacun de ces instituteurs était de 54 louis par année. Pouvez-vous me donner des renseignements biographiques sur ces instituteurs ? Que sont-ils devenus ?

M. B.

Le père Martin dit quelque part du Père Bressani, jésuite italien qui vécut quelques années dans la Nouvelle-France, qu'il était aussi bon mathématicien que zélé missionnaire. Il eut les honneurs de l'Académie des Sciences, à Paris, et cette société savante inséra dans ses Mémoires les observations faites à Québec par le Père Bressani sur une éclipse de lune. En quelle année furent publiées les observations du Père Bressani. Le travail du savant jésuite a-t-il été publié dans une de nos revues ou publications canadiennes ?

G. O. C.

Dans un ouvrage qui vient de paraître en Angleterre sur le général Murray, je lis :

"In the New-World, too, Murray had considerable possessions. The record is not very clear, but he certainly possessed a large estate situated on the shores of Lake Champlain, which he purchased in 1764 from M. François Foucault."

L'auteur veut sans doute parler de la concession de Trois lieues de front qui fut accordée le 1er mai 1743 sur la rivière Chambly par MM. de Beauharnois et Hocquart à François Foucault, garde-magasin à Québec. Devant quel notaire fut passé l'acte de vente de Foucault au général Murray ?

A. B.